

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VENDREDI 22 FEVRIER 2013**

PROCES VERBAL

L'an deux mille treize, et le vingt-deux février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 7 février 2013, à Beynac-et-Cazenac, salle polyvalente, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président. Serge Da Silva a été désigné secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, CABANEL Marlies, CANTEGREL Lucien, CASTAGNAU Jean-Claude, CHAPOULIE Serge, CHATILLON Philippe, CHAUMEL Jean-Marie, CLOUP Etienne, COURBRANT Michèle, DA SILVA Serge, de PERETTI Jean-Jacques, DELBOS Carole, DELIBIE Didier, DOUBLIER Daniel, DROIN Jean-Fred, DUCLOS Michel, GRASSI Serge, LABORDERIE Gérard, LACOMBE Lydie, LAMOUREUX Christian, LANNUZEL Christiane, LASFARGUE François, LEBON Christiane, LE GOFF Annick, LE GOFF Nicole, MANET Roland, MARGAT Marie-Louise, MARTINET Jean-François, MELOT Philippe, PASSERIEUX Alain, PERUSIN Nadine, PEYRAT Jérôme, ROUANNE Jeanne, ROUISSI Soufiane, ROUME Jean-Michel, SALINIE Patrick, SOULETIS Raymonde, SOULHIE Gérard, TEXEIRA Isabelle, THOMAS Olivier, VANHERZEELE Patrick, VEYRET Daniel.

Procurations:

BOUSSAT Dominique à PERUSIN Nadine,
DELATTAIGNANT Marie-Pierre à MARGAT Marie-Louise,
DELMAS Laurent à LAMOUREUX Christian,
DJAOU Eric à CHAUMEL Jean-Marie,
DOURSAT Jean-Pierre à VEYRET Daniel,
FIGEAC Daniel à LANNUZEL Christiane,
NICOLAS Jeannine à LE GOFF Nicole,
VALETTE Marie-Pierre à MELOT Philippe.

Absents excusés: CROUZILLE Jean-Philippe, SOUMEYROU Colette.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2012**

Approuvé à l'unanimité sans modification.

I/ PROJETS COMMUNAUTAIRES

1-Rapport d'activités de la CCSPN 2011 – 2012

Rapporteur : le Président

Jean-Fred Droin et Jérôme Peyrat rejoignent l'assemblée.

Le président expose le rapport d'activités des exercices 2011-2012 qui s'organise en deux parties : la présentation consolidée des compétences et de l'organisation de la communauté de communes avant de développer le projet de territoire.

Ainsi le président rappelle qu'au pôle de cohésion sociale, un directeur a été recruté.

Annick Le Goff fait remarquer que le service paraît essentiellement tourné vers une population âgée.

Marie-Louise Margat, vice-présidente déléguée à l'action sociale, confirme les actions gérontologiques et rappelle que des services spécifiques plus spécialisés dans l'accompagnement des jeunes existent comme la Mission Locale.

L'activité économique se traduit dans deux projets importants : la plateforme des métiers du bâtiment et l'aménagement de la zone d'activités économiques (ZAE) de la Borne 120 où des parcelles sont immédiatement opérationnelles.

Pour la voirie, une méthodologie d'approche satisfaisante se met en place pour effectuer au mieux les travaux liés à la compétence.

La création d'une entreprise publique locale en la forme d'une SPL (Société publique locale) permettra d'assurer la gestion du projet de centre aquatique (piscine couverte) du sarladais en s'associant avec deux communautés de communes voisines (Domme et Salignacois).

Pour ce qui concerne le SPANC, le président assure que c'est un service qui « marche parfaitement ».

Concernant le projet de médiathèque, Annick Le Goff fait remarquer que d'y associer un service d'archives, le service jeunesse, l'école de musique, donne une « impression de fourre-tout » qui risque de « dénaturer le projet initial ».

Jeanne Rouanne insiste sur le fait qu'il s'agit d'un projet pédagogique, scientifique et culturel articulé autour d'un projet de service. Une fiche de poste sera établie pour chaque animateur.

Patrick Salinié précise que le projet de St André-Allas a « été mis de côté ». Celui de Sainte Nathalène coïncide avec la mise en réseau du plan de lecture communautaire.

Michel Duclos précise que le projet de Sainte Nathalène est un projet à long terme.

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1^{er} février 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'activités 2011-2012 de la CCSPN.

Chaque maire en sera destinataire pour le communiquer à son Conseil municipal avec le compte administratif des exercices concernés.

2-Zone d'activités économique de la Borne 120 : Avenant N°2 à la convention de groupement de commande

Rapporteur : Jérôme Peyrat

Il convient de rectifier le projet de délibération mentionnant qu'il s'agit de « très haut débit » en le remplaçant par « haut débit ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 à la convention de groupement de commande entre les Communautés de communes Sarlat – Périgord Noir (CCSPN) et du Salignacois (CCS) prévoyant les travaux de génie civil pour l'acheminement du haut débit internet sur le territoire des deux zones dans le cadre de l'aménagement de la ZAE de la Borne 120 pour un montant de 25 014 € HT. Le Conseil dit que les frais relatifs aux travaux seront pris en charge selon une clé de répartition fixée à moitié par chacune des deux Communautés de communes, autorise le président à signer les documents relatifs à l'avenant, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012 et feront l'objet d'un report au budget primitif 2013 et que le montant

total sera réglé par la CCSPN. Elle appellera ensuite le remboursement de la quote-part due par la Communauté de communes du Salignacois.

3-Plan territorial de lecture publique : engagement d'un plan d'actions

Rapporteur : Patrick Salinié

Le Conseil détermine un plan d'action pour développer le plan de lecture communautaire :

- Définition de l'intérêt communautaire de la compétence statutaire préalable à son exercice,
- Elaboration du projet de service scientifique et culturel du réseau en collaboration avec le Conseil général et la DRAC,
- Adaptation de l'étude de faisabilité par le Cabinet Emergences Sud tenant compte des travaux du comité de pilotage, de la réalisation dans un premier temps d'une structure nouvelle à Sarlat (Médiathèque, tête de réseau) et à Sainte Nathalène (antenne de proximité), de l'intégration de l'école de musique et d'une ludothèque communautaires, de l'éventuelle adjonction de services municipaux de la ville de Sarlat (archives, jeunesse),
- Engagement d'une mission d'étude de programmation visant à rédiger un programme fonctionnel et technique et à établir le coût prévisionnel des travaux (fin 2013).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce plan d'actions.

Le Président rappelle au Conseil que le lieu d'implantation de la tête de réseau se situerait place Pasteur à Sarlat où une procédure d'expropriation sera engagée si le promoteur immobilier propriétaire ne consent pas la vente du terrain concerné.

Christian Lamouroux fait confirmer que les projets de Sainte Nathalène et de Saint André-Allas seront portés par la Communauté de communes.

4-Définition de l'intérêt communautaire de la compétence relative à la mise en œuvre d'un plan territorial de lecture publique

Rapporteur : Jeanne Rouanne

L'intercommunalité détient la compétence optionnelle « *Mise en place d'un plan territorial de la lecture publique : construction, entretien, fonctionnement des bibliothèques et médiathèques et animation autour de la lecture* » qui doit faire l'objet d'une définition de l'intérêt communautaire par les Conseils municipaux des communes membres de façon à préciser les limites d'interventions de la Communauté de communes et des communes.

La compétence telle que libellée serait effective au 1^{er} janvier 2014.

Jean-François Martinet s'inquiète du financement lié aux aménagements des structures qui seront ainsi à la charge de l'intercommunalité notamment pour les accès handicapés. Il demande des garanties pour la commune de Sainte Nathalène pour ces travaux d'investissement et le personnel qui sera transféré à l'intercommunalité.

Patrick Salinié est optimiste. Le Président insiste sur le fait que « ce qui est important c'est ce qu'on met en réseau ; la mise en réseau fait partie du projet à part entière ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, propose aux Conseils municipaux la mise en réseau des bibliothèques et des médiathèques existantes et de celles à créer sur l'ensemble du territoire communautaire, que le plan de lecture communautaire soit organisé autour l'équipement de Sarlat, tête de réseau avec des antennes de proximité dans les autres communes reliées entre elles, que la Communauté de communes assure le financement de tous les frais inhérents à la création de tout nouvel équipement et des aménagements complémentaires dans les équipements existants destinés à accueillir les activités relatives à la lecture publique, que la Communauté de communes prenne aussi en charge le fonctionnement de l'ensemble de ces structures et services et dit que conformément à l'article L5214-16-IV, la présente délibération sera notifiée aux communes membres pour avis des Conseils municipaux afin de déterminer l'intérêt communautaire de la compétence relative au plan de lecture communautaire transférée à la Communauté de communes.

5-Forêt de Campagnac : assiette et désignation des coupes de l'exercice 2013 et travaux de délimitation du périmètre de la forêt.

Rapporteur : Michel Duclos

Le programme d'assiette des coupes prévues dans la forêt de Campagnac pour l'année 2013 concerne les parcelles 1B, 1C, 3 et 6A qui bénéficieront de coupe d'amélioration pour une surface totale de 6.32 ha.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'assiette et la désignation des coupes pour l'exercice 2013, décide que les coupes inscrites à l'assiette 2013 seront mises en vente par l'Office National des Forêts et que les coupes de la parcelle 6B réalisées en 2012 seront délivrées à la commune.

En outre, le Président souligne le travail remarquable qui a été effectué pendant le Téléthon.

II/ ADMINISTRATION

6-Cession d'un véhicule au Centre Intercommunal d'Action Sociale

Rapporteur : Marie-Louise Margat

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte de céder au Centre Intercommunal d'Action Sociale le véhicule de marque Renault, modèle Clio immatriculé 3807-VS-24, charge le Président d'en informer le Trésorier pour en effectuer le retrait de l'inventaire de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir.

7-Adhésion à l'Agence Technique Départementale (ATD)

Rapporteur : le Président

Le Président propose au Conseil que la CCSPN se substitue aux communes membres pour adhérer à l'ATD.

Didier Délibie demande quel est l'avantage de ce transfert. Le Président lui répond que dès l'exercice 2013 la dépense relative à l'adhésion sera prise en charge par le budget communautaire tout en garantissant aux maires de pouvoir solliciter les services de l'ATD pour leurs projets communaux dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Jean-Fred Droin précise que les compétences de l'Agence vont être étendues.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'ATD en lieu et place des communes membres de la CCSPN dès l'exercice 2013 et pour une durée minimale de 5 ans et dit que la contribution sera versée par la CCSPN en lieu et place des communes membres selon la formule : nombre d'habitants au dernier recensement (population municipale) X montant fixé par délibération du Conseil d'Administration de l'Agence soit 1 € pour l'année 2013.

8-Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères : modification des statuts

Rapporteur : Philippe Melot

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères du Périgord Noir faisant l'objet de la délibération n°9/15/12/2012 du Comité syndical qui décidait de la substitution de la Communauté de communes Terre de Cro-Magnon à la commune des Eyzies de Tayac-Sireuil dans ledit syndicat.

Philippe Melot note que désormais le syndicat est composé de communautés de communes tout en restant mixte.

III/ FINANCES

9-Approbation du débat d'orientations budgétaires 2013

Rapporteur : le Président

Le Président présente le débat d'orientations budgétaires qui s'articule autour de 6 axes.

-A terme, la dotation de solidarité communautaire (DSC) ne sera plus versée aux communes ce qui favorisera d'autant les marges de manœuvre de la Communauté de communes.

En 2013, la CCSPN fonctionnera à effectif constant en favorisant la mutualisation des services.

Les taux de la fiscalité n'augmenteront pas.

-L'exercice 2013 se caractérisera par l'intégration de compétences gérées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au CIAS : la maison de retraite du Plantier, l'aire des gens du voyage et le centre d'hébergement d'urgence.

-L'accent sera mis sur la compétence relative à l'action économique.

Le Président se félicite de la réalisation de la plateforme des métiers du bâtiment « qui va apporter des réponses à bien des problèmes » après 4 ans de préparation du projet.

Le projet de la ZAE de la Borne 120 est également prioritaire.

-Pour la voirie, une méthodologie sera prochainement mise au point et présentée au Bureau communautaire.

-Le Président fait remarquer que l'Agenda 21 a permis d'entamer des réflexions sur des sujets importants comme le SCOT.

-Les projets tels que la médiathèque et le centre aquatique sont également prioritaires.

Annick Le Goff se dit « pessimiste » sur l'issue du projet de piscine couverte du Sarladais et craint que les 3 intercommunalités (Sarlat-Périgord Noir, Domme et Salignacois) qui s'associeront ne constituent pas une base assez importante pour le mener à terme.

Par ailleurs, elle interroge le président pour savoir si la Communauté de communes va s'inscrire dans la démarche des emplois d'avenir.

Le Président rappelle que parmi les projets structurants de la CCSPN figurent ceux s'inscrivant dans l'action économique qui sont par nature ceux qui créent des emplois.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, dit que les dispositions des articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été appliquées pour le budget de l'exercice 2013 et prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires au titre de l'exercice.

10-Ouverture crédits sur budget annexe du SPANC : autorisation de dépense d'investissement

Rapporteur : Philippe Melot

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ouvrir les crédits à hauteur de 10 000 € au compte 2182 en section d'investissement du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'exercice 2013, autorise le Président à mandater la dépense d'investissement relative à l'achat d'un véhicule dans la limite des crédits mentionnés dans la présente délibération et dit que les dépenses définitives seront inscrites au budget primitif 2013 dudit budget annexe.

IV/ DECISIONS DU PRESIDENT

11-Décisions du Président prises au titre de ses délégations dans le cadre des dispositions de l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marché groupement des assurances :

Participation financière de chacune des collectivités concernées au coût du marché, décision en date du 6 novembre 2012.

Plateforme des métiers du bâtiment :

- Avenants n°3 des entreprises décision en date du 05 février 2013
- Marché fournitures et équipements : informatique et mobilier, 2 décisions en date du 5 février 2013
- Aménagements paysagers, décision en date du 5 février 2013

V/ QUESTIONS DIVERSES

-Réforme des rythmes scolaires

Le Président donne lecture d'un courrier de Daniel Figeac, maire de Proissans, qui informe ses collègues que la réforme des rythmes scolaires sera mise en place en 2014 sur sa commune pour des raisons essentiellement financières (coût réel par enfant estimé à 300 €).

Le Président informe les élus que le gouvernement a confirmé que ce sont les communes qui fixent librement le taux d'encadrement pour le déroulement des activités périscolaires (quand il ne s'agit pas d'accueillir les enfants dans le cadre d'un accueil de loisirs).

Jean-Jacques de Peretti, maire de Sarlat-La Canéda, dit que la ville de Sarlat en est à la phase de concertation avec les directeurs d'écoles et les parents d'élèves. L'aménagement induit par le dispositif de la réforme nécessitera 48 personnes supplémentaires et contraint la ville à définir un projet d'éducation. La ville devrait néanmoins adopter le nouveau rythme scolaire à 4.5 jours dès la rentrée 2013.

Le RPI Beynac-Vézac reporterait l'application de la réforme à 2014.

La commune de Sainte Nathalène réfléchit à différentes solutions.

Annick Le Goff en appelle à un échange d'expériences et de disposer de temps pour faciliter la mise en place de la réforme. Elle dénonce une « injustice de traitement » pour ce qui concerne la dotation de l'Etat (50 € par élève) réservée aux collectivités qui seraient prêtes pour la rentrée 2013. Elle s'inquiète également du recours massif aux bénévoles.

Christian Lamouroux, président du SIVOS du RPI La Roque-Gageac / Vitrac demande si le centre de loisirs du Ratz-Haut sera ouvert le mercredi matin pour accueillir les élèves des communes qui n'adopteront pas le rythme des 4.5 jours à la rentrée prochaine.

-Défense de la ligne ferroviaire POLT

Jean-François Martinet attire l'attention du Conseil sur le devenir de la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse dite POLT. En effet, à la demande du comité des financeurs des études du barreau de Ligne à Grande Vitesse (LGV) entre Poitiers et Limoges et afin d'augmenter le taux estimé de rentabilité socio-économique de ce projet, Réseau Ferré de France (RFF) a intégré dans une nouvelle étude, le report d'une partie de la clientèle de l'axe POLT vers cette nouvelle infrastructure. Cela se traduit par une réduction du nombre de trains sur cette ligne existante (10 allers retours par jour actuellement, 7 dans le 1^{er} projet Poitiers-Limoges, 4 dans la proposition).

Les contraintes budgétaires de l'Etat et des collectivités risquent de reporter à long terme nombre de projets d'infrastructures nouvelles de ce type. Or la ligne ferroviaire POLT actuelle constitue une artère essentielle pour les territoires desservis, dont la Dordogne et en particulier le Sarladais, en leur offrant des relations vers Paris et Toulouse.

Le Président propose au Conseil d'adopter une motion de soutien à la ligne POLT en faisant valoir que dans l'objectif jugé prioritaire de renouvellement du réseau ferré existant, soit mis en œuvre d'une part et très rapidement :

-une véritable modernisation de l'infrastructure de la ligne POLT pour augmenter la vitesse des trains et ainsi réduire les temps de trajet

-un renouvellement du matériel roulant afin de résoudre les problèmes de vieillissement et d'inconfort du matériel actuel et de développer des relations du type de celle qui relie aujourd'hui Brive et Lille directement par TGV.

Que d'autre part, la possibilité de raccorder la ligne POLT soit intégrée aux différentes études concernant le projet de doublement de la LGV entre Paris et Lyon. Cela permettrait tout en améliorant le taux de rentabilité socio-économique de cette future infrastructure, d'intégrer l'axe POLT au réseau ferré à grande vitesse français et européen tout en évitant une augmentation du prix du billet et d'améliorer très nettement l'offre de desserte de toute la partie centrale de notre pays (objectif : trajet Paris-Limoges en 2 heures).

Proposition adoptée à l'unanimité.

-Prochaine réunion du Conseil communautaire: en raison du décalage de transmission des informations fiscales nécessaires à l'élaboration du budget, elle aura lieu le 12 avril.

La séance est levée à 20 heures 15.

Vu le Président,
Jean-Jacques de Peretti